



LIGNEYRAC

BULLETIN MUNICIPAL N° 6

DANS CE BULLETIN:

Vœux de la municipalité	2
Mot du Maire	3
Equipe municipale	4
Conseil communautaire	5
Vie de la commune	6
Informations mairie	7
Crise sanitaire	8 à 9
Projet	10 à 11
Travaux	12
SIRTOM	13
Urbanisme	14
Catastrophe naturelle	15
Compte administratif 2019	16
Budget primitif 2020	17
Synthèse des actions et projets de la COM.COM	18 à 19
Vie des associations	20 à 22
Etat civil	23
Infos pratiques	24



JANVIER 2021



**Le Maire et le Conseil Municipal
de Ligneyrac vous adressent
leurs meilleurs vœux
de santé, de bonheur,
de réussite dans
tous vos projets
pour 2021**





MOT DU MAIRE

L'année 2020 restera dans les mémoires marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui aura fortement perturbé notre vie de tous les jours en raison des mesures de confinement, de couvre-feu, d'application des gestes barrières.

La vie dans nos communes rurales en a été moins perturbée que dans les grandes agglomérations urbaines. Mais il a fallu malgré tout s'adapter à cette situation, respecter les règles imposées, avec le sentiment parfois qu'elles n'étaient pas forcément adaptées à nos communes rurales. Vous trouverez dans les pages suivantes les actions mises en place par la municipalité avec la participation de bénévoles pour certaines d'entre elles.

J'ai une pensée particulière pour nos anciens qui, ne pouvant rester chez eux, sont hébergés dans les maisons de retraite. Pour beaucoup, ce changement de vie a été difficile. La crise sanitaire a eu pour conséquence un espacement des visites de leurs proches, des durées de visites diminuées, une absence de contacts physiques. Cette situation a été très déstabilisante pour les personnes hébergées, mais aussi pour leur famille qui avaient le sentiment de les abandonner sans pouvoir les accompagner dans leur vie de tous les jours.

L'année 2020 a vu aussi l'élection d'une nouvelle équipe municipale. Certes, la participation n'a pas été aussi importante que lors des élections municipales de 2014. La présence d'une liste unique et les conditions sanitaires du moment avec une communication gouvernementale assez ambiguë expliquent en partie cette situation.

En raison de la crise sanitaire, le nouveau conseil municipal n'a pu être installé que fin mai 2020.

Cette nouvelle équipe représentative de la population de Ligneyrac et de l'ensemble de nos villages est à l'écoute de tous les habitants de la commune et continuera l'action engagée en 2014 pour le bien de tous les Ligneyracoises et Ligneyracois.

Mes remerciements vont aux deux adjoints, ainsi qu'aux conseillers municipaux, pour leur implication au quotidien. Je tiens également à remercier Francine et Patrick, nos deux employés communaux, pour leur dévouement et leur disponibilité indispensables à la bonne marche de la commune et au bien être de ses habitants.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour l'année 2021 pour vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

Jean-Louis MONTEIL

L'équipe municipale



Jean-Louis MONTEIL — Maire

Responsabilités : Représentant de l'Etat, responsable de la gestion et de l'administration de la commune

Participation à toutes les commissions communales et délégué communautaire, à la FDEE19 et au SEBB

Conseiller communautaire, membre du bureau communautaire..



Nathalie DURANTON — Première Adjointe

Responsabilités : déléguée à l'administration générale, aux finances communales, à l'économie, à l'urbanisme, à la solidarité et aux affaires sociales, scolaires et culturelles.

Gestion du personnel communal. Conseillère communautaire suppléante.

Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Travaux, infrastructures, environnement, Vie sociale et solidarité, Communication.



Marcel Bernard SIMBELIE — Deuxième Adjoint

Responsabilités : délégué à l'urbanisme, au Sirtom et au SEBB.

Commissions : Economie et finances, Urbanisme, Communication



Isabelle SOL Conseillère municipale

Déléguée à la Sécurité , à la défense et au syndicat Bellovic.

Commissions : Travaux, infrastructures et environnement, Communication, Vie sociale et solidarité.



Mickaël LEA Conseiller municipal

Délégué aux bâtiments et terrains communaux et au syndicat Bellovic

Commissions : Economie et finances, Travaux, infrastructures et environnement, Manifestations et vie associative.



Pierre SINDOU Conseiller municipal

Délégué à l'organisation des manifestations, régisseur suppléant.

Commissions : Economie et finances, Manifestations et vie associative,



Elodie BOULANGER Conseillère municipale

Déléguée Sirtom.

Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative, Communication.



Céline CERTES Conseillère municipale

Commissions : Vie sociale et solidarité, Manifestations et vie associative.



Laurent JUBERTIE Conseiller municipal

Commissions : Economie et finances, Travaux, infrastructures et environnement, Urbanisme.



Laurent GAY Conseiller municipal

Commissions : Travaux, infrastructures et environnement, Urbanisme, Manifestations, Vie associative.



Hubert LAMOTHE Conseiller municipal

Délégué FDEE19 et à l'organisation et au suivi des missions de l'agent technique

Commissions : Travaux, infrastructures et environnement, Urbanisme.

Conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de 51 conseillers titulaires représentant chaque commune de la communauté de communes. Les 28 communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire ont également 1 conseiller suppléant. Le nombre de conseillers par commune est fonction de la population de chacune (1 à 5). Ces conseillers siégeront jusqu'aux prochaines échéances municipales.

Le Président et les 7 Vice-Présidents de l'intercommunalité :

- Monsieur **Alain SIMONET** *Président*
- Monsieur **Christophe CARON** 1er vice-président en charge de la politique de l'enfance et la jeunesse ainsi que de la politique culturelle et sportive.
- Monsieur **Bernard REYNAL** 2e vice-président en charge de la politique sociale
- Monsieur **Dominique CAYRE** 3e vice-président en charge de la politique financière et budgétaire
- Madame **Nathalie LABORDE** 4e vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI Milieux Aquatiques, des sentiers de randonnées et de la transition énergétique
- Monsieur **Olivier LAPORTE** 5e vice-président en charge de l'urbanisme, aménagement de l'espace, habitat
- **Monsieur Denis PINSAC** 6ème vice-président en charge du développement économique (Zone d'activités-Maison de santé-commerce-Artisanat- Agriculture- Tourisme)
- Monsieur **Jean-Michel MONTEIL** 7e vice-président en charge des réseaux notamment la voirie et le numérique

Le bureau communautaire est composé du Président, des 7 Vice-Présidents et 12 membres, Maires ou élus communautaires :

- Monsieur Alain SIMONET- Président- Maire d'ALBIGNAC
- Monsieur Christophe CARON- 1er Vice-Président- Commission Enfance - Jeunesse - Sport – Culture
- Monsieur Bernard REYNAL- 2ème Vice-Président- Commission Sociale - Solidarité
- Monsieur Dominique CAYRE- 3ème Vice-Président- Commission Finances - Fiscalités
- Madame Nathalie LABORDE- 4ème Vice-Présidente-Environnement - GEMAPI Milieux aquatiques - SPANC -Sentiers de randonnées
- Monsieur Olivier LAPORTE- 5ème Vice-Président - Commission Urbanisme - Habitat Aménagement de l'espace
- Monsieur Denis PINSAC - 6ème Vice-Président- Commission Développement économique (Zone d'activités-Maison de santé-commerce-Artisanat- Agriculture- Tourisme)
- Monsieur Jean-Michel MONTEIL- 7ème Vice-Président-Gestion des réseaux : Voirie-Numérique
- Monsieur Michel CHARLOT- Membre du bureau
- Monsieur Christian DERACHINOIS- Membre du bureau
- Madame Ghislaine DUBOST- Membre du bureau
- Monsieur Jean-Paul DUMAS- Membre du bureau
- Monsieur Eric GALINON- Membre du bureau
- Madame Nelly GERMANE- Membre du bureau
- Monsieur Bernard LARBRE- Membre du bureau
- Monsieur Christophe LISSAJOUX- Membre du bureau
- Monsieur Jean-Louis MONTEIL- Membre du bureau
- Monsieur Yves NOYER- Membre du bureau
- Monsieur Laurent PUYJALON- Membre du bureau
- Madame Sabine SABATIER- Membre du bureau

Le conseil communautaire a délégué au bureau communautaire les compétences suivantes:

- l'approbation des conventions de mise à disposition de service entre la communauté de communes et les communes membres ou syndicats dont elle est membre
- l'approbation des conventions de servitude ou de passage de toute nature
- la fixation des tarifs des services à l'exception des taxes ou redevances des services industriels et commerciaux
- la préparation, la négociation, la signature et le suivi des actes immobiliers.....

Vie de la commune

Vœux 2020 :

Le 20 janvier, salle Patrick CHEYROUX, a eu lieu la traditionnelle galette des rois. Tous les habitants de la commune avaient été conviés à la partager.

Le Président du conseil départemental Pascal COSTE, le sénateur Claude NOUGEIN, le Président de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien Alain SIMONET et le Président du Festival Aïcontis Christophe CHIROL avaient répondu présents à cette invitation.

Monsieur le Maire a présenté au nom du conseil municipal les meilleurs vœux pour la nouvelle année et a rappelé que les projets en cours d'élaboration allaient voir le jour d'ici la fin 2020.

Mr Christophe CHIROL a remercié tous les habitants de la commune d'avoir participé au Festival AÏCONTIS qui s'était tenu en octobre 2019.



Commémorations : 8 mai 1945 et 11 novembre 1918

Selon les consignes préfectorales dans le cadre de la crise sanitaire due au coronavirus, et soucieuse de préserver la santé de nos anciens, la municipalité a décidé la tenue des cérémonies commémorant les anniversaires de la fin des guerres de façon très restreinte cette année. Seuls Monsieur le Maire, Jean-Louis MONTEIL et Monsieur Jean-Louis PICARD, Président de l'association des Anciens Combattants, se sont rendus au monument aux morts, pour un dépôt de gerbes, offertes par la commune, en souvenir des combattants de Ligneyrac.



Informations Mairie

Aide à la scolarité

La municipalité de Ligneyrac poursuit son soutien en faveur des enfants de Ligneyrac âgés de 16 à 19 ans, qui suivent des études générales, techniques ou professionnelles, ou une formation qualifiante assimilée à une poursuite d'études.

L'aide financière de 300 € est instaurée afin de participer aux charges afférentes à la scolarité des enfants des familles domiciliées sur la commune de Ligneyrac, en résidence principale au 1^{er} janvier.

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'aide à la scolarité a bénéficié à 13 enfants soit une somme de 3900 euros.

Les demandes pour l'année scolaire 2021-2022 devront être déposées auprès de la mairie entre le 01/09/2021 et le 30/11/2021. Un certificat de scolarité et un RIB seront nécessaires ainsi qu'un justificatif de domicile éventuellement.

Conservatoire de Brive la Gaillarde

Une convention de partenariat avec le Conservatoire de la ville de Brive-la-Gaillarde a été signée il y a plusieurs années entre la municipalité de Ligneyrac et celle de Brive la Gaillarde.

Cette convention porte sur l'offre culturelle dont la possibilité pour les habitants de Ligneyrac de bénéficier des mêmes tarifs que ceux accordés aux Brivistes pour l'inscription au Conservatoire, la municipalité de Ligneyrac prenant en charge la différence.

Plusieurs habitants de notre commune en ayant bénéficié, le conseil municipal, après délibération, a donné mandat à M le Maire afin de renouveler (pour 3 ans) cette convention avec la ville de Brive-la-Gaillarde.

Actions en faveur des aînés

Dans le cadre du plan d'urgence sanitaire (COVID 19), la commune a été dans l'impossibilité en 2020 d'organiser le traditionnel repas pour les aînés de la commune. Aussi, le conseil municipal a décidé de prévoir, pour Pâques 2021, une distribution de chocolat à toutes les personnes de plus de 65 ans.

Le cadeau aux aînés (réalisé cette année par de nouveaux ligneyracois, l'Atelier du Cuir à Collonges) a été distribué, comme à l'habitude, avant les fêtes de fin d'année.

Crise sanitaire 2020

COVID 19

Face à la crise sanitaire, la municipalité de Ligneyrac a décidé de mettre en place plusieurs actions : commande de masques de protection et de gel hydro-alcoolique dans le cadre d'une opération groupée pilotée par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Midi Corrézien.

Deux catégories de masques ont été commandées : des masques chirurgicaux et des masques dits « grand public ». L'ensemble de ces masques a été distribué à la population.

En parallèle, des masques en tissu (norme AFNOR) ont été confectionnés par une équipe de bénévoles qui s'est mobilisée pendant 4 jours pour confectionner 2 masques pour chaque habitant (âgé de plus de 10 ans).

Plus de 600 masques ont donc été fabriqués, dans l'ancienne salle des fêtes mise à disposition, et ont été distribués par les conseillers municipaux.

L'ensemble du Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette belle initiative.

En complément des actions menées face à la crise sanitaire, deux distributions de gel hydro-alcoolique, organisées par le conseil municipal, ont eu lieu à la salle Patrick CHEYROUX les 6 juin et 12 septembre.





Un projet avec les Ligneyracois :

Une forêt jardin, ça vous tente ?

Nous avons à cœur d'optimiser le lien social existant à travers un projet où convivialité et partage seraient les maîtres mots.

Dans notre profession de foi, nous proposons d'entretenir la dynamique sociale qui s'est restaurée, de développer la vie sociale en favorisant le lien intergénérationnel ainsi que d'organiser des actions de sensibilisation autour de démarches éco responsables et citoyennes.

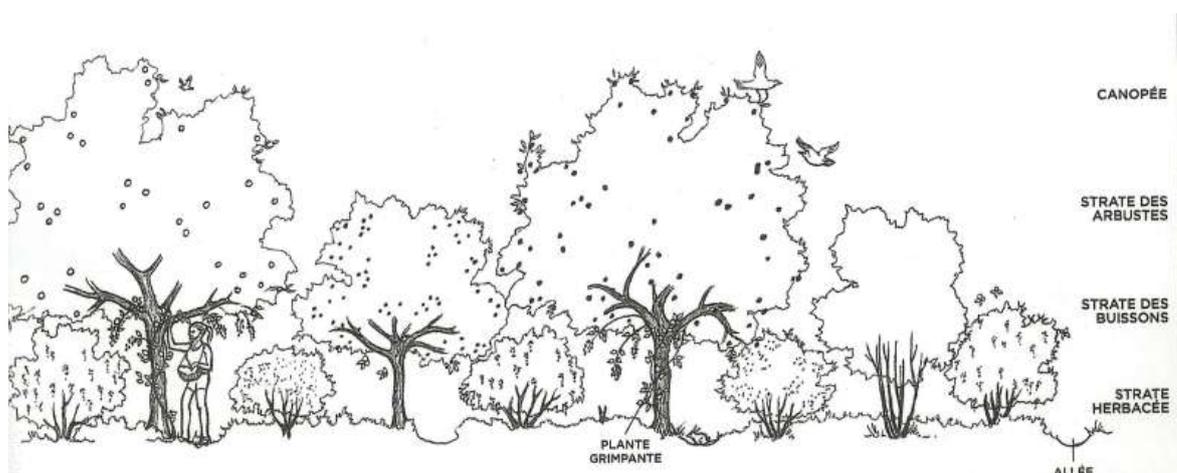
Ces 3 points seraient au centre du projet de forêt jardin à Ligneyrac.

Nous avons la chance d'avoir un terrain communal dans le bourg, propice à la mise en place de ce projet (parcelle de 1078 m², n° AB0079), autrefois jardin de curé.

Créée et animée collectivement par les Ligneyracoises et Ligneyracois bénévoles, cette forêt-jardin, accessible à tous, aura pour objet de développer les liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives.

L'idée est de créer, sur les principes de la permaculture et de résilience, une canopée d'arbres fruitiers haute tige, une strate intermédiaire d'arbustes taillés et de buissons de petits fruits et une strate herbacée plantée d'herbes aromatiques, de légumes vivaces, de couvre sol ou laissée à floraison spontanée. Une strate verticale composée de plantes grimpantes utiliserait les troncs des arbres fruitiers comme support. Le tout serait comestible bien sûr.

Voici un exemple de forêt jardin pour illustrer au mieux l'idée, extrait du livre de Perrine et Charles HERVE-GRUYER « VIVRE AVEC LA TERRE » des éditions Actes Sud/Ferme du Bec Hellouin.





Si ce type de projet demande un investissement important dans sa conception de départ, il demande moins d'entretien qu'un jardin maraîcher classique puisqu'il nécessite moins d'arrosage et moins de temps à y consacrer par la suite.

Après avoir rendu le terrain accessible au public, il pourrait y être proposé des activités adaptées à toutes les personnes quels que soient leur âge, leur niveau de connaissances...telles que la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie, la fabrication d'un bac à compost, d'une table et de bancs en palettes, de carrés potager, la plantation des végétaux des différentes strates précédemment citées, la cueillette et la transformation des récoltes tout en abordant des sujets de sensibilisation au respect de la nature, à une alimentation saine et à la gestion des déchets...

Pour concrétiser ce projet, nous avons besoin de connaître votre avis :

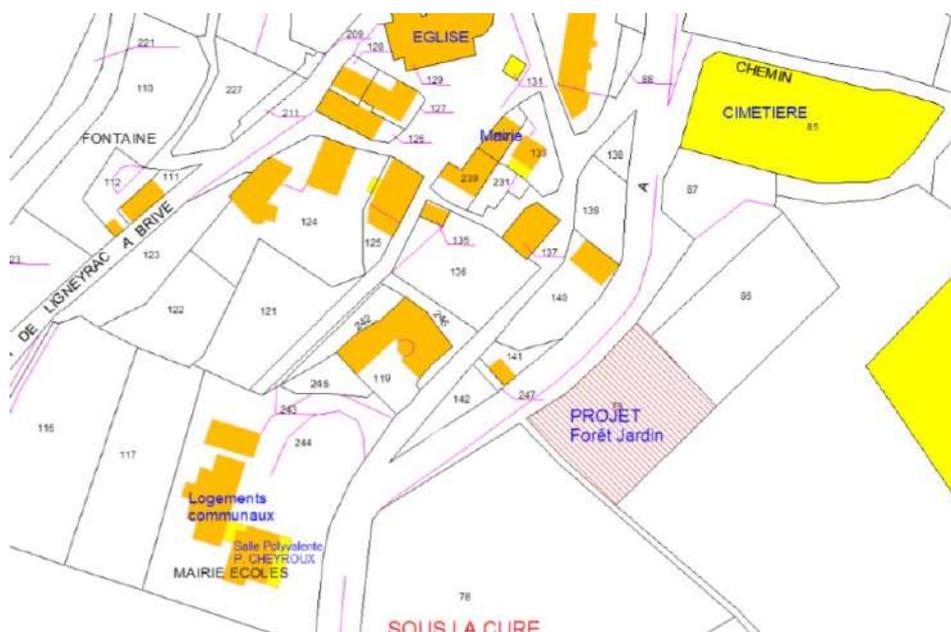
Vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire à retourner soit à l'un de vos élus locaux, soit à la mairie, avant le 28 février 2021.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les conseillers municipaux en charge de ce projet

Céline Certes : 06 42 85 02 18 ou c.certes@orange.fr

Elodie Boulanger : 06 75 53 46 05 ou elodieboula@gmail.com

Michael Léa : 06 73 15 46 38 ou lea.michael@orange.fr



Travaux

Voirie



Dans le cadre du programme annuel de travaux de voirie, la route menant de la Croix de Magne à Puy Lacoste via Pommier a été rénovée ainsi que la route de Traversat (entre La Martinie et Les Voûtes) et la route de Rosiers (de Libraille à Rosiers), avec le soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 40 %.

Adressage

Après plusieurs réunions de travail entre élus et agents de La Poste - en charge de ce programme, l'ensemble des voies parcourant le territoire communal a trouvé une dénomination, validée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 octobre 2020. Toutes ces dénominations ont ensuite été saisies sur la plateforme de l'IGN.

Le Conseil Municipal a fait le choix du système métrique pour la numérotation des habitations et divers bâtiments.

D'autre part, les élus ont procédé, avec l'aide de l'agent technique, au recensement des besoins en poteaux, plaques et panneaux qui matérialiseront ces nominations, ainsi que les numéros à apposer aux bâtiments d'habitations ou professionnels.

Une réunion publique sera organisée lorsque les conditions sanitaires le permettront pour présenter le plan d'adressage mis en place. A cette occasion, chaque Ligneyracois sera informé de sa nouvelle adresse précise, qui viendra en complément du lieu-dit.

Ce nouveau plan d'adressage permettra une localisation plus précise et plus facile pour les livraisons, la distribution du courrier, les services à domicile et l'intervention des secours.

Sa mise en place est aussi indispensable pour que la commune soit prête à accueillir la fibre optique au plus près des habitations ou bâtiments professionnels, dans le cadre du déploiement orchestré par le Conseil Départemental avec la participation de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien.

Le calendrier prévisionnel de déploiement de la fibre sur la commune est prévu courant 2021.



Informations SIRTOM

Les sacs rouges, clés ou badges doivent être uniquement remis aux usagers pouvant justifier d'une adresse sur la commune. Les nouveaux arrivants doivent contacter le SIRTOM afin d'être enregistrés.

1. Utilisation des sacs post-payés rouges :

- pour les habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac,
- pour les habitations rattachées à un point de regroupement,
- pour pallier un surplus occasionnel de déchets générés lors d'évènements particuliers (déménagement, réception, occupation d'une maison en période estivale...).
- par forte chaleur pour éviter de stocker le bac plein trop longtemps,

Les sacs rouges sont à déposer uniquement dans les bacs marrons des points de regroupements.

Ils ne doivent pas être utilisés dans les bacs marrons ordures ménagères individuels, ni dans les colonnes enterrées ou semi-enterrées. Sinon il y aura double facturation.

Il existe trois tailles de sacs : 30L, 50L ou 100L. Les 100L étant le plus souvent utilisés par les professionnels.

Le retrait des sacs rouges entraîne une facturation sur la taxe d'enlèvement ménagère figurant sur la taxe foncière du propriétaire l'année suivante (N+1).

Exemple du coût pour l'utilisateur en 2020 : ** le prix au litre est voté chaque année par le comité syndical*

1 rouleau de 30L = 25 sacs x 30L x 0,0208* € /L = 16 € /// Rouleau de 50L = 26 € /// Rouleau de 100L = 52 €

Pour éviter une très forte augmentation de la part incitative sur l'année suivante, il est recommandé de retirer les rouleaux au fur et à mesure des besoins et de bien remplir les sacs mis à la collecte.

2. Les points de regroupements

Les bacs sont à clés et accessibles aux foyers rattachés à un point de regroupement. Néanmoins, le bac de tri peut être operculé et donc accessible sans clé. En cas de nouveau foyer sur le point de regroupement, prévenir le Sirtom afin de remettre une clé à l'utilisateur et de mettre à jour le fichier.

Les usagers doivent mettre **uniquement des sacs rouges** dans le bac des ordures ménagères (marron). Pour les bacs de tri (Jaune), les déchets doivent être mis en vrac. Des cabas de pré-collecte sont à la disposition des usagers pour leur permettre de transporter leurs déchets recyclables jusqu'au point de collecte.

3. Les points enterrés

Ils permettent de jeter à tout moment, en accès libre, les déchets (verre, papiers-journaux, magazines, emballages ménagers recyclables).

Pour déposer les ordures ménagères il faut être muni d'un badge à demander au Sirtom. Le badge est attribué au logement, au même titre que les bacs individuels. En cas de déménagement, l'utilisateur doit prévenir le Sirtom et transmettre le badge soit au propriétaire, à l'agence ou à la mairie.

Les colonnes sont équipées de tambour de 50L ou 100L. A chaque ouverture, le volume du tambour sera comptabilisé et facturé sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le badge peut être utilisé en supplément des sacs rouges ou des bacs.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter le Sirtom au 05.55.17.65.18.

Urbanisme

PLUi Communauté de Communes du Midi Corrèzien

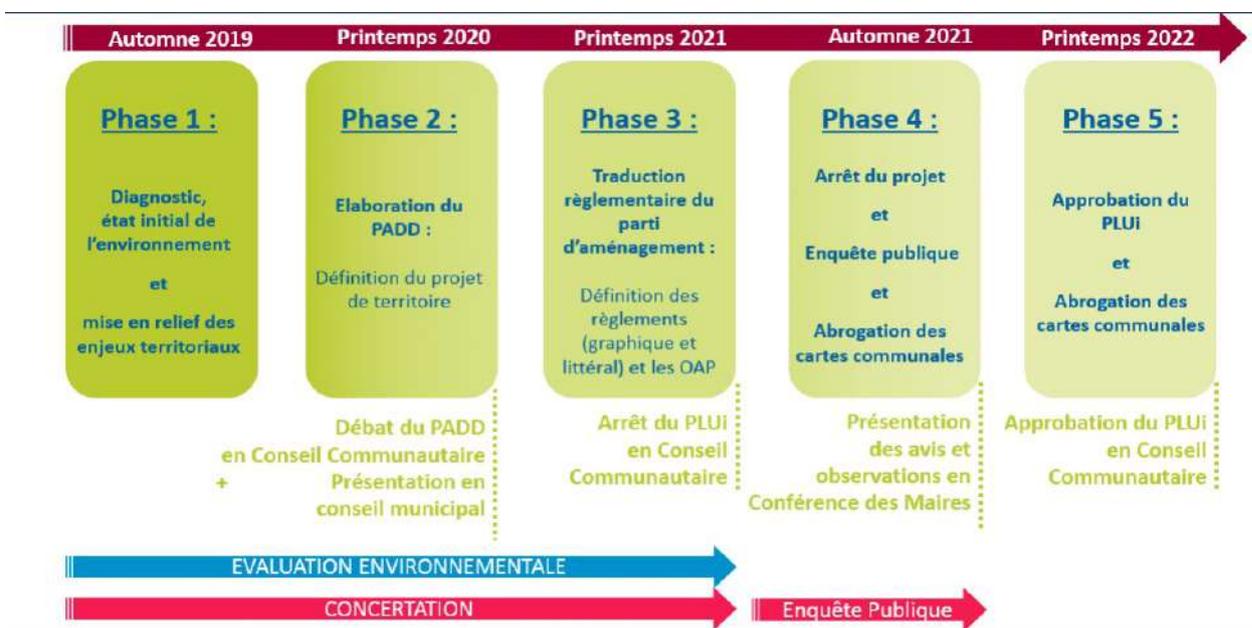
Le PLUi est un document d'urbanisme, à l'échelle d'une intercommunalité, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

La nécessité, pour la Communauté de communes Midi Corrèzien, d'élaborer un PLUi réside dans l'intérêt de bâtir un projet territorialisé dans une vision d'aménagement du territoire qui soit cohérente avec le bassin de vie, les enjeux économiques, de transports, de services, d'environnement et de développement durable afin :

- d'accueillir de nouveaux habitants,
- de développer l'artisanat et les services (notamment autour du numérique), protéger l'agriculture,
- de préserver l'identité des communes, du territoire, notamment par le respect des paysages, de l'habitat et un urbanisme de projet dépassant le seul zonage de terrains constructibles,
- de réglementer l'usage du sol,
- de prévoir les conséquences de la réglementation sur l'assainissement, la lutte contre l'incendie ou la prévention des risques naturels,
- de prendre en compte la réalité de la structure des voies et réseaux.

Les étapes de réalisation du PLUi :



La concertation comprendra aussi des réunions publiques pour les habitants par secteurs géographiques, qui se dérouleront conformément à la réglementation au fur et à mesure des étapes de réalisation du PLUi.

Compte tenu des spécificités de la commune de Ligneyrac : Site Patrimonial Remarquable (SPR= ex AVAP), Site classé de la Butte de Turenne et PLU, une communication spécifique sera réalisée prochainement pour présenter le PLUi dans ce contexte particulier.

Nouvelles obligations en matière de prévention des risques liés au retrait-gonflement des sols argileux

Un nouveau dispositif de prévention des risques de mouvement de terrain liés au retrait-gonflement des argiles, intégré au code de la construction et de l'habitation (article 68 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, arrêtés du 22 juillet 2020) rend obligatoire depuis le 1^{er} octobre :

**Une information de l'acquéreur d'un terrain à bâtir en zone d'exposition à un risque de retrait-gonflement des argiles moyen ou fort via une étude géotechnique fournie par le vendeur.

**Le respect de techniques particulières de construction pour les maisons individuelles

L'outil Géorisques ne permettant qu'une consultation à l'échelle communale (<http://georisques.gouv.fr>), l'identification de la présence d'un risque moyen ou fort, à la parcelle, sera donc faite dans le cadre de l'instruction des autorisations droits des sols, par la cellule urbanisme du Département, et sera mentionnée sur tous les certificats (CUa ou CUb) et autorisations d'urbanisme (DP, PC, PCMI, PA...) sauf dans les cas suivants :

- travaux n'affectant pas les fondations ou la structure du bâtiment, l'écoulement des eaux ou les échanges thermiques entre le bâtiment et le terrain adjacent,
- nouvelles constructions désolidarisées de l'existant, y compris vérandas et garages, si la superficie est inférieure à 20m².

Catastrophe naturelle

Suite à un phénomène de sécheresse – réhydratation des sols, constaté en 2019, le Maire de Ligneyrac a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture.

L'arrêté du 20 octobre 2020 publié au Journal Officiel du 17 novembre 2020, a porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Ligneyrac au titre de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019.

Les administrés sinistrés disposaient d'un délai de 10 jours, à compter de la date de publication au Journal Officiel, pour se rapprocher de leur assurance.

Un nouveau phénomène de sécheresse-réhydratation des sols étant constaté en 2020, le Maire de Ligneyrac déposera une nouvelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture. Aussi, si vous avez constaté des dégâts occasionnés par ce phénomène en 2020, nous vous invitons à contacter la Mairie.



Commune de LIGNEYRAC
Compte Administratif 2019 Section de Fonctionnement

Dépenses réelles de Fonctionnement	137 302,66
Dont Frais de personnels	54 928,48
Dont Intérêts emprunt	9 401,39
Dépenses d'ordre	56 419,08
Amortissements de biens	56 419,08
Total Dépenses Fonctionnement de 2019	193 721,74
Report Résultat 2018	
Total Dépenses de Fonctionnement de 2019 + Report Résultat 2018 (1)	193 721,74
Recettes réelles de Fonctionnement	174 606,79
dont Impôts Locaux	66 694,09
dont Attribution de Compensation CCVMC	39 531,61
dont Dotations Etat (y compris compensations fiscales)	52 237,90
dont Revenus des immeubles (loyers logements sociaux)	11 988,52
Recettes d'ordre	17 297,12
Amortissements de subventions	17 297,12
Total Recettes Fonctionnement de 2019	191 903,91
Report Résultat 2018	113 322,43
Total Recettes Fonctionnement de 2019 + Report Résultat 2018 (2)	305 226,34
Résultat cumulé 2019 à affecter en 2020 (2 - 1)	111 504,60

Commune de LIGNEYRAC
Compte Administratif 2019 Section d'Investissement

Dépenses d'Équipement (Hors emprunt)	285 412,74
Dépenses Financières	23 798,65
Annuité Capital Emprunt	23 798,65
Dépenses d'ordre	33 282,52
dont Amortissements de Subventions	17 297,12
Total Dépenses Investissement de 2019	342 493,91
Report Résultat 2018	
Total Dépenses Investissement de 2019 + Report Résultat 2018 (1)	342 493,91
Restes à réaliser sur Dépenses d'Équipement à reporter en 2020 (2)	107 413,95
Recettes d'Équipement	71 167,00
Recettes financières	35 890,40
dont FCTVA + Cautions	23 709,26
Taxe d'Aménagement	612,07
Couverture Besoins Financement Investissement	
Recettes d'ordre	64 411,78
dont Amortissements de biens	56 419,08
Total Recettes Investissement de 2019	171 469,18
Report Résultat 2018	176 001,29
Total Recettes Investissement de 2019 + Report Résultat 2018 (3)	347 470,47
Restes à réaliser sur Recettes d'Équipement à reporter en 2020 (4)	76 470,50
Résultat cumulé 2019 + RAR à reporter en 2020 (3 + 4 - 1 - 2)	-25 966,89
[sera financé par affectation du résultat de fonctionnement 2019 au BP 2020]	

Commune de LIGNEYRAC

Budget Primitif 2020 Section de Fonctionnement

Dépenses réelles de Fonctionnement	207 137,31
dont charges de personnels	71 050,00
dont intérêts d'emprunt	8 525,00
Dépenses d'ordre	68 837,65
Amortissements	51 337,65
Virement à la Section d'Investissement	17 500,00
Besoins Financement Investissement	
Total Dépenses Fonctionnement	275 974,96
Recettes réelles de Fonctionnement	173 139,25
dont Impôts Locaux	101 819,00
dont Attribution de compensation CCVMC	39 531,00
dont Dotations Etat	51 790,00
dont Revenus d'Immeubles (loyers logements sociaux)	14 360,00
Recettes d'ordre	17 298,00
Amortissement des subventions d'équipement	17 298,00
Total Recettes Fonctionnement de l'exercice (1)	190 437,25
Résultat 2019 reporté après couverture des Besoins Financement Investissement (2)	85 537,71
Total Recettes Fonctionnement (1+2)	275 974,96

Commune de LIGNEYRAC

Budget Primitif 2020 Section d'Investissement

Dépenses d'équipement (Hors emprunt et amortissements subventions) votées au BP	47 313,96
Dépenses Financières	25 166,19
Annuité Capital Emprunt	23 595,85
Dépôt et Cautionnement	1 570,34
Amortissements des Subventions d'Equipement	17 298,00
Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2019 (1)	107 413,95
Total Dépenses Investissement	197 192,10
Recettes d'équipement	20 000,00
Recettes d'ordre et autres recettes	95 745,04
Amortissements de biens	51 337,65
FCTVA	378,00
Taxe d'aménagement	200,00
Dépôt et Cautionnement	362,50
Virement de la Section de Fonctionnement	17 500,00
Couverture Besoins Financement Investissement par affectation des résultats 2019 (1-3-2)	25 966,89
Report Solde Exécution Investissement 2019 (2)	4 976,56
Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2019 (3)	76 470,50
Total Recettes Investissement	197 192,10

Synthèse des actions 2020 et projets 2021 de la Communauté de Communes

EN MATIERE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

◆ MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

Après plus d'un an de travaux, la Maison de santé, située 4-6 Rue Emile MONBRIAL (face au siège de la Communauté de Communes), à Beaulieu-sur-Dordogne, a été inaugurée. Cette Maison de Santé de 402 m², intégrée dans le paysage avec les galets de la Dordogne est ouverte au public et abrite des médecins généralistes, des infirmières, un ostéopathe, une nutritionniste et diététicienne, une pédicure-podologue, une sophrologue, une réflexologue et une psychomotricienne.

Elle va ainsi permettre d'améliorer l'offre médicale sur le territoire. En 2021, deux nouveaux médecins devraient intégrer cet espace.

◆ 100% FIBRE

La fibre continue d'être déployée en Midi Corrèzien par la participation de la Communauté de Communes au programme départemental 100% Fibre. Elle finance ainsi à hauteur de 2,27 M€ l'installation d'environ 10 000 prises sur son territoire jusqu'en 2021. Une carte est disponible sur le site www.midicorrezien.com pour savoir à partir de quand votre commune sera raccordable.

De nombreux démarchages abusifs sont constatés vis-à-vis des offres internet; or le Département de la Corrèze adresse une communication officielle aux entreprises et aux habitants lorsque la fibre est disponible dans une commune. Aussi, soyez très vigilants.

◆ ZONES D'ACTIVITE

La communauté de communes dispose de zones d'activité sur lesquelles des terrains restent encore disponibles. Depuis la création de la communauté de communes, 3 terrains ont été vendus sur la ZA de Chauffour à Nonards et 2 entreprises se sont installées.

◆ AIDES ECONOMIQUES COVID-19

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a provoqué l'arrêt des activités de commerce et de services touchées par une obligation administrative de fermeture. Aussi la communauté de communes Midi Corrèzien a décidé de s'impliquer dans le maintien des activités économiques de son territoire par une participation financière au fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine. Elle a ainsi abondé de 26 156,00 € ce fonds mis en place et géré par la plateforme Initiative Nouvelle Aquitaine.

Parallèlement, elle a accepté de prendre en compte les périodes de fermeture administrative des trois équipements touristiques gérés en délégation de service public (deux villages de vacances et le camping) en réduisant les redevances dues par les gestionnaires. Cela représente une perte de recettes d'environ 92 000 €.

EN MATIERE TOURISTIQUE

◆ CAMPING DE COLLONGES-LA-ROUGE

La COM-COM est propriétaire du camping de Collonges-la-Rouge situé à La Valane.

Depuis le 15 janvier 2020, le camping est géré en délégation de service public par la société Aquadis-Loisirs qui va en assurer la gestion durant les 20 prochaines années.

La piscine n'est pas intégrée dans cette gestion et reste gérée en régie par la COM-COM.

EN MATIERE TOURISTIQUE (suite)

◆ TENNIS COUVERT A LA VALANE

En 2020, des travaux de réfection de la surface de jeux ont été réalisés sur le court existant. Les cours de l'école de tennis et la pratique des compétitions officielles vont pouvoir reprendre dans la sécurité des utilisateurs.

EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

◆ PLUI

Le PLUI Midi Corrézien ne prend pas de retard ; sa phase d'analyse se poursuit avec le bureau d'études Dejante VRD et Construction ainsi que la communication auprès des élus et des habitants du territoire tant ce projet est essentiel pour le développement futur du territoire.

Les élus entrent dans la 3ème phase qui consiste à établir un zonage. L'élaboration du PLUI compte 5 phases qui devraient conduire à son approbation définitive fin 2022.

En 2020, un concours de dessins auprès des élèves du Midi Corrézien (maternelle, primaire, collège) a été imaginé sur le thème « **Dessine ta Commune dans 10 ans** ». Il se déroule du 16 novembre au 31 Janvier 2021. Infos disponibles sur le site www.midicorrezien.com et sur le Facebook. En 2021, une exposition itinérante dans chacune des communes présentera les œuvres des jeunes écoliers et des travaux jusqu'ici menés par les acteurs du territoire.

◆ TRAVAUX DE VOIRIE

La Communauté de communes Midi Corrézien exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur environ 293 kms de voies communales reconnues d'intérêt communautaire. En 2020, 20 communes ont été concernées par des travaux pour une enveloppe globale de 326 000 € HT.

La communauté de communes assure également le débroussaillage des voies reconnues d'intérêt communautaire ainsi que celui de certaines voies communales des communes non équipées. Pour cela, la COM.COM a renouvelé son matériel : achat d'un tracteur et d'une faucheuse débroussailluse plus modernes et plus confortables.

◆ CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

La Communauté de communes doit assurer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des Centres de Secours de BEYNAT, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE et MEYSSAC. En 2020, des travaux de réfection de toiture et le changement des menuiseries extérieures ont été réalisés au centre de secours de Meyssac.

En 2021, c'est la construction d'un troisième Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE Avenue Léopold Marcou qui devrait commencer. Le montant prévisionnel est estimé à environ 1 M€.

◆ GYMNASES

La communauté de communes est propriétaire de deux gymnases, à Beynat et Meyssac, où des travaux d'installation d'éclairage à LED ont été réalisés au courant de l'été afin d'apporter aux utilisateurs un confort visuel et permettre une économie énergétique conséquente.

ENFANCE JEUNESSE

◆ CENTRES DE LOISIRS

En 2020, la communauté de communes propose aux familles 4 sites d'accueil : Tudeils- Beynat-Meyssac-Aubazine. Pour 2021, une nouvelle organisation sur le fonctionnement des sites est en cours et des travaux sont prévus sur le site de Meyssac avec l'installation d'une pergola.

◆ CRECHES

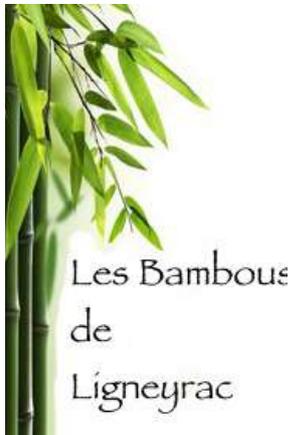
Les trois crèches de MEYSSAC, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE et LANTEUIL sont gérées en délégation de service public par la Mutualité Française Limousine. La COM.COM assure les dépenses des grosses réparations des bâtiments.

Ainsi, en 2020, elle a remplacé la pompe à chaleur sur le site de LANTEUIL pour un montant de 22 653,00 € HT.

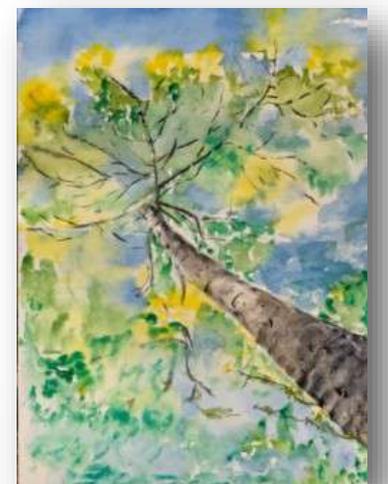
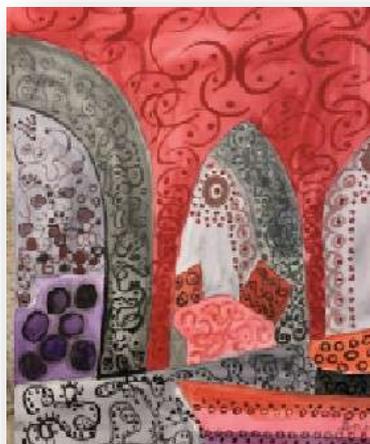
Retrouvez toutes les informations et actualités sur notre site www.midicorrezien.com

La vie des associations

Les Bambous



Comme depuis 9 ans, en 2019 -2020 l'Association les Bambous de Ligneyrac a organisé à la salle Patrick Cheyroux des cours hebdomadaires de Tai-chi. En raison de la crise sanitaire, les cours ont dû être interrompus pendant le premier confinement. A la rentrée 2020, les cours ont repris en septembre avec un effectif limité à dix, mais ils ont dû être à nouveau interrompus au bout de trois semaines en raison de la deuxième vague de Covid 19. Ils reprendront dès que les consignes gouvernementales le permettront. Cet été l'association a également proposé 2 stages d'aquarelle qui ont vite été complets, le nombre maximum de 10 participants étant atteint. Les ateliers ont eu lieu dans la salle Patrick Cheyroux et « sur le motif », toujours à Ligneyrac. Contacts: 0633576154 - 0620661995



Association ACTG CATM Section de Ligneyrac

La pandémie de coronavirus avec toutes les mesures de distanciation qui l'ont accompagnée n'a pas permis le déroulement normal des cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre. Les dépôts de gerbes qui ont eu lieu se sont déroulés dans la plus stricte intimité, seul notre président Jean Louis PICARD a été convié, regrettons l'absence de notre porte-drapeau.

Cette fin d'année sera marquée par la distribution des colis de Noël à nos malades et nos veuves, ce sera aussi l'occasion de distribuer les calendriers ACPG CATM pour l'année 2021.

La traditionnelle cérémonie des vœux suivie de la dégustation de la galette sera annulée en Janvier.

Espérons que 2021, permettra aux cérémonies du 8 Mai et du 11 novembre de se dérouler à peu près normalement et que notre porte drapeau et le bureau de notre association soient autorisés à y assister en nous engageant bien entendu à respecter les gestes barrières et les règles de distanciation.

Cette année notre association déplore le décès de deux adhérents Mmes COSTE et VIGNE, nous adressons aux deux familles toutes nos condoléances attristées.

Tous nos vœux de bonne année en espérant que l'activité de nos associations toutes confondues pourra de nouveau redémarrer.

Le Président Jean-Louis PICARD

Société de chasse

Fin 2020, la société de chasse a fait le bilan de sa saison 2019-2020.

Vingt deux chasseurs, aidés par nos voisins, composent notre société.

La chasse au gros gibiers a été très positive : 12 chevreuils, une dizaine de renards et une vingtaine de sangliers ont été tués, avec nos chasseurs voisins (Noailhac, Saillac, Turenne, La Borie Basse, Cavagnac) et ce dans une très bonne ambiance.

Outre les chasseurs, les propriétaires ont pu bénéficier de la distribution de gibier.

Un fait nouveau, l'apparition croissante des sangliers, pas du tout apeurés et circulant jour et nuit, en détruisant les cultures et prairies. Ainsi il a fallu renforcer les battues pour réguler ces insatiables prédateurs.

Suite à cette pandémie de covid19, la société n'a pas pu organiser de repas, ni de concours de belote,

Espérant que la nouvelle année sera plus clémente et permette au chasseurs et amis de partager diverses festivités.

La chasse, chacun en est conscient, doit rester un loisir pour nous les chasseurs, le tout dans le respect des normes de sécurité. Partageons ainsi avec les promeneurs, de plus en plus nombreux, notre joli territoire aux charmes multiples.

A tous, bonne et heureuse année.

Le Président Albert RICHARD

La vie des associations (suite)

Ligneyrac Loisirs et Découverte

2020 a été une année blanche pour l'association Ligneyrac Loisirs et Découverte en raison du virus COVID 19.

Malgré le déconfinement du milieu d'année, les membres de l'association ont pris la décision d'éviter tout rassemblement pour le bien de tous, et par conséquent n'ont pu organiser les manifestations prévues : la traditionnelle fête du village, le concours de belote, les différentes sorties (ski, canoë,...) et l'arbre de Noël.

Si les conditions le permettent l'assemblée générale aura lieu en début d'année 2021.

Certains membres du bureau vont devoir quitter leur fonction au sein de l'association pour des raisons personnelles et par conséquent l'équipe est à la recherche de plusieurs personnes intéressées, motivées, avec pleins d'idées nouvelles pour pouvoir continuer l'aventure de Ligneyrac Loisirs et Découverte.

Nous vous invitons à nous contacter si vous désirez participer à l'aventure :

par mail : ligneyrac.ld@outook.fr

via le réseau Facebook/Messenger

par téléphone : 06 95 27 22 12 (Benjamin) & 07 70 47 95 94 (Solène).

Association BAL (Boulou Animations Loisirs) :

Afin d'améliorer le quotidien des personnes accueillies pendant la période de confinement, B.A.L. a soutenu l'équipe éducative du foyer en finançant l'achat de produits alimentaires.

C'est ainsi qu'une épicerie éphémère a vu le jour. Ce lieu a permis aux personnes accueillies de retrouver une continuité dans leur autonomie en effectuant leur achat dans un lieu familier et de proximité en respectant donc les règles de confinement.

Cette action n'avait pas pour vocation de générer des bénéfices mais bel et bien de rendre service aux professionnels du Foyer dans leur démarche d'accompagnement éducatif. Il est à noter que les achats ont été réalisés localement.

Les personnes accueillies ont toutes été très satisfaites de ce dispositif qui leur a permis de disposer d'éléments agréant positivement leur quotidien.

En raison de la COVID 19, l'association n'a pas financé de licence de sport adapté en 2020 car la fédération a annulé un certain nombre de manifestations.



Etat Civil

Ils sont nés :

Élie, Auguste CLERGEAU, né le 17 mars 2020 de Sylvain CLERGEAU et de Emma DIELENSEGER, domiciliés aux Abreuvoirs

Dorian, Nino FONTCHASTAGNIER, né le 23 juillet 2020 de Damien FONTCHASTAGNIER et Sandrine BATIGNE, domiciliés à La Planche

Néo, Luke MONTEIL, né le 21 août 2020, de Sébastien MONTEIL et Rebecca LOWE, domiciliés à Traversat

Nino, Paul JALADI, né le 15 septembre 2020, de Simon JALADI et Justine LAVIALLE, domiciliés à Lafont

Ils nous ont rejoints :

Mr et Mme **GENESTE**, à Splat;

Mr et Mme **JACQ** à Leygonie

Mr et Mme **VARRON** Sous les Plas

Mr et Mme **MARLIAC** à La Martinie

Mme **FRONTIER** Sous les Plas

Ils nous ont quittés :

Jacques, Jean-Marie BOURBON, de Leygonie, décédé le 25 février 2020

Maria COSTE née **BOSSIAN**, de La Martinie, décédée le 5 août 2020

Lucette, Hélène CRÉMONT née **ROMMÉ**, des Darses, décédée le 25 août 2020

France, Félicie JUBERTIE née **DRÉMONT**, de La Pagésie, décédée le 21 septembre 2020

Guy, Jean-Pierre RABOTTEAU, du Moulin du Peuch, décédé le 29 octobre 2020



Informations Pratiques MairieCoordonnées :Mairie de Ligneyrac

Le Bourg 19500 Ligneyrac

Tél : 05.55.25.47.39Mail : mairie@ligneyrac.frHORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :Mardi : de 14h à 18hJeudi : de 14h à 18hVendredi : 14h à 19hSur **RENDEZ-VOUS** durant la **CRISE SANITAIRE****INFORMATIONS UTILES****HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE SAINT JULIEN MAUMONT :**

Du lundi au jeudi : 14h - 18h Du vendredi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE COSNAC (MONTPLAISIR) :

Lundi : 14h - 18h Du mardi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

GENDARMERIE DE MEYSSAC :**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :** Les mardis et vendredis de 08h00 à 12h00

Les jeudis et samedis de 14h00 à 18h00

**PANNEAUPOCKET****« Ma commune dans la poche »**

PANNEAU POCKET un nouveau site offert par votre commune

Panneau Pocket est une application d'alertes et d'informations de la commune à télécharger sur votre téléphone portable.

Elle est gratuite pour les utilisateurs et consultable autant de fois que l'on veut de n'importe où.